

INFORMATIONS

MIDI-PYRENEES

B
U
L
L
E
T
I
N

S

O

M

M

A

I

R

E

DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 36

SEPTEMBRE 1982

"SPECIAL ENSEIGNEMENT - UNIVERSITES

FORMATION PROFESSIONNELLE

- ° REUSSIR LE CHANGEMENT, TRANSFORMER LA SOCIETE, IMPOSE A LA CGT UNE INTERVENTION SUR LE TERRAIN
- ° ACTIVITE REGIONALE SUR LE SECTEUR "ENSEIGNEMENT UNIVERSITES".
- ° ACTIVITE REGIONALE SUR LES QUESTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE.
- ° CONCLUSION QUELS OBJECTIFS ? QUELLE ACTIVITE SPECIFIQUE ? COMMENT COORDONNER.

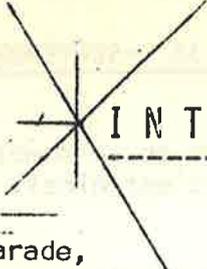
NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP: 579 D 73

Directeur: RIBEIRA Bernard

Imprimerie: UD CGT 19 Place Saint Sernin

31070 TOULOUSE

prix: 1 F 00



INTRODUCTION

Cher (e) Camarade,

Nous avons voulu consacrer un Bulletin Régional aux questions d'Enseignement et de Formation Professionnelle. Pourquoi ?

Deux raisons essentielles à cela.

Depuis le 10 MAI 1981 et matériellement lors de la dernière rentrée scolaire, la C.G.T. a obtenu des moyens nouveaux pour intervenir sur ces questions : c'est ainsi qu'un permanent au niveau de l'inter-professionnel a été chargé sur la Région Midi-Pyrénées de suivre et d'impulser l'activité de la C.G.T.

Il est donc normal que nous fassions un bilan de celle-ci. Dégager les points positifs, mais aussi les insuffisances, les manques, qu'il faudra combler au mieux et au plus vite.

La deuxième raison est étroitement liée à la volonté de la C.G.T. de réussir le changement. La période actuelle est sans référence historique, cela a souvent été dit. Nous ne pourrions réussir qu'en intervenant systématiquement et simultanément sur deux fronts pour faire avancer les choses.

- le présent bien sûr, "le quotidien" comme le disait Henri KRASUCKI au 41ème Congrès,

- le futur à moyen et à plus long terme, afin de créer dès aujourd'hui les conditions nécessaires à la poursuite et la réussite d'un véritable changement.

Au niveau de la production, nous devons à la fois lutter afin d'arrêter la casse, la fermeture d'usines, et préparer pour demain des projets de fabrications nouvelles, aujourd'hui importées, afin de satisfaire les besoins de la consommation populaire.

Au plan de l'école et de la formation professionnelle notre attitude ne peut-être différente.

La jeunesse est la force vive de la nation. La C.G.T. est parfaitement consciente du rôle qu'elle est et sera amenée à jouer.

Un des moments importants du 41ème Congrès ne fut-il pas cette manifestation d'enthousiasme de la classe ouvrière et de la jeunesse. Osmose entre les travailleurs d'aujourd'hui et ceux de demain, cette rencontre qui n'a laissé personne indifférent, était à la fois porteuse d'espoir et de responsabilité pour toute la C.G.T.

Parmi ces jeunes, nombreux sont ceux, qui toutes les quinzaines vont suivre la longue file des chômeurs pour pointer.

Parmi eux se trouvent des milliers d'adolescents sans aucune formation professionnelle. Victime d'une école ségrégative, ils sont à l'orée de leur vie d'hommes et de femmes, de futurs travailleurs mutilés par un système scolaire au service de la classe dominante.

L'école est fondamentalement un instrument politique au service du pouvoir en place. Son rôle est triple: " idéologique - Economique - Social ". Le pouvoir capitaliste ne s'y est pas trompé, il l'a tout au long de l'histoire utilisé comme un levier pour appliquer et faire accepter sa politique. La classe ouvrière, la C.G.T., a sans aucun doute pris un retard en ce domaine. Georges SEGUY le rappelait à la tribune du 40ème Congrès.

Mais les choses allant, des avancées importantes ont été faites en ce domaine. Peut-être pas toujours d'une manière suffisamment collective, mais c'est ainsi. On ne peut imposer, il faut convaincre.

Il faut dans ce cadre, souligner que l'actuel Ministre de l'Education, a reconnu à la C.G.T. la possibilité et le droit d'intervenir sur cette question. Il a multiplié par quatre le nombre de permanents de la C.G.T. travaillant dans ce secteur. C'est un acte politique important, surtout lorsque l'on sait l'attachement et les pressions exercées par la F.E.N. pour régner en maître sur ce secteur. Il reste à nous imposer réellement.

Il y a aussi et c'est beaucoup plus important, une orientation nouvelle, une volonté du Ministre, du Gouvernement de s'attaquer à des problèmes de fond :

Pour la première fois, les retards et échecs scolaires sont abordés autrement. Dans les circulaires de préparation de la rentrée, trois finalités fondamentales sont avancées :

- ° lutter contre l'échec scolaire et la ségrégation sociale,
- ° assurer le meilleur service possible,
- ° accroître et diversifier de manière cohérente et méthodique l'offre de formation.

Or, c'est maintenant que les commissions travaillent, proposent. Y sommes-nous? et pourtant c'est un langage nouveau. Une chose importante. Dès la première année du primaire 15,3 % des enfants d'ouvriers redoublent, 21,1% des enfants de salariés agricoles sont dans la même situation. Pour les cadres supérieurs et les professions libérales, le pourcentage de redoublant est de 2,3%. En 6ème, 15 % des jeunes ne savent pas lire. Dans une classe de seconde "C" (cycle lycée), il y a : 42,3 % d'enfants de cadres supérieurs et seulement 4,5 % d'ouvriers et 2,4 % de salariés agricoles. C'est une des sections qui ouvre le plus de possibilités pour entrer dans le supérieur.

Par contre, en L.E.P. (formation CAP ou CEP), il y a 33 % de fils d'ouvriers et seulement 4,3 % de cadres supérieurs. Ces quelques chiffres sont significatifs, édifiants et se passent de tous commentaires.

Si le principe est posé, il reste à le traduire concrètement dans les faits. Je ne vous apprendrai rien vraisemblablement en affirmant que ce n'est pas chose facile pour différentes raisons.

- La formation professionnelle initiale, les 16/18 ans, les enseignements technologiques, furent l'objet de nombreuses déclarations d'intentions.

La précédente politique scolaire engagée par HABY et poursuivie par BEULLAC était de calquer étroitement un système de formation pour les besoins du capital. Cela a eu pour conséquence d'organiser des sorties prématurées du système éducatif (des 14/15 ans) par le biais des CPA et CPPN. Parallèlement, le secteur public de formation professionnelle fut soumis à de nombreuses contraintes. Manque de crédits, absence de formation continue pour les maîtres, arrivée de jeunes de moins en moins motivés, (chômage, non reconnaissance de diplômes etc...), inadaptation de certaines sections qui par rigidité administrative ne pouvaient être modifiées. Autant de facteurs qui mis bout à bout ont contribué à la dépréciation d'un service public d'éducation, conquête de la libération.

Simultanément un développement de l'apprentissage patronal sous des formes nouvelles. A la notion de formation sur le tas avec un maître d'apprentissage, s'est substituée celle d'utilisation précoce d'une main-d'oeuvre juvénile à des conditions avantageuses. L'exonération de charges fiscales a plus bénéficié aux PME-PMI qu'à l'artisanat. La dégradation sensible de la qualité de formation générale des jeunes, n'a pas incité nombre d'artisans attachés à cette forme de transmission du savoir, à persévérer. Parallèlement, la diminution sensible dans ce secteur économique du nombre d'artisans est à prendre en considération.

Tout cela a contribué à exclure nombre de jeunes, d'une formation technique de qualité, en relation étroite avec l'évolution des sciences et des techniques.

Sur notre région MIDI-PYRENEES on peut estimer de manière assez juste à 20 000 le nombre de jeunes n'ayant pas suivi ou terminé un cycle complet de formation. Cela représente 30 % de la population scolaire du second cycle du second degré (lycée.LEP + apprentissage). C'est énorme.

Là aussi, les choses ne sont pas simples. Arriver à inverser le cours des choses, même avec l'appui, la volonté d'un gouvernement, n'est pas sans écueil.

Le gouvernement de gauche a bien saisi l'importance de l'enjeu. Les différentes missions qui ont été mises en place au niveau du Ministère de l'Education ont pour but d'étudier les différentes possibilités de redresser la barre.

Au Ministère de la Formation Professionnelle, différentes mesures ont aussi été prises. Les actions 16/18 ans, dont la C.G.T. a montré l'importance tant du point de vue économique, que social ou politique, en est une illustration.

Si les faits le prouvent, si le gouvernement d'union de la gauche montre concrètement sa volonté de transformer l'école; cela ne suffit pas.

Notre intervention sur le terrain où la jeunesse prépare sa vie future de travailleur et de citoyen est nécessaire. Avec nos conceptions de classe, nous devons exiger une école résolument "inégalitaire" au profit des couches sociales les plus défavorisées.

Il faut être conscient de l'importance des forces conservatrices dans ce secteur. Cela impose à la C.G.T. une démarche encore plus résolue, encore plus volontaire afin d'y obtenir la juste place qui lui revient.

Aucune excuse, aucun faux fuyant ne nous est permis. Si nous n'y prenons garde, toutes les luttes, tous les efforts déployés aujourd'hui par la C.G.T. pour réussir le changement, et ils sont nombreux, seront plus facilement récupérés, si parallèlement les conditions ne sont pas créées pour qu'une autre école, qu'une autre université, qu'une autre formation professionnelle, prépare les jeunes pour demain.

C'est dans cet esprit, que le secrétariat régional a pris l'initiative de populariser plus largement son activité dans ce secteur.

Les unions départementales savent depuis un an que les choses bougent. Elles ont été maintes fois sollicitées. Globalement, elles ont répondu, même si des inégalités existent encore. Mais c'est ainsi, et il est certain que cette année sera marquée par une progression très sensible de notre activité.

Comme je le disais lors de la 2ème Conférence Régionale "Je n'ai pas la prétention de vouloir imposer par je ne sais quel artifice la volonté de la C.G.T. en la matière, mais je suis parfaitement convaincu que lorsque les travailleurs prendront réellement conscience qu'il s'agit d'un combat de classe, ils le prendront en compte, comme et avec les autres grandes revendications".

Si donc depuis un an, nous occupons le terrain du mieux que nous le pouvons, il faut maintenant dépasser ce stade de spécialiste et élargir notre travail de militant.

S'appuyer concrètement sur ce qui fait la force et la richesse de la C.G.T. doit être notre objectif. Toute la classe ouvrière de l'OS au cadre, tous les syndiqués de la C.G.T. peuvent apporter leur contribution à la lutte sur ce terrain. .../...

La rentrée 82-83 approche, le développement, la rénovation de l'enseignement technique, l'amélioration de la formation des apprentis, la formation des jeunes 16/18 ans sans emploi et sans formation, sont des mesures qui s'inscrivent dans le bon sens.

Mais en ce domaine, comme ailleurs, la mise en oeuvre des orientations nécessite le dégagement important de moyens. Ceci est d'autant plus vrai que l'héritage laissé par la droite est très lourd en ce domaine.

Aussi l'annonce de 20 000 Places nouvelles en L.E.P. par an ne se traduira sans moyens nouveaux, que par 4 900 places réelles.

Dans le cadre des mesures à prendre pour sortir du blocage des prix, la C.G.T. demande un maintien des prix actuels en ce qui concerne les fournitures scolaires.

Enfin pour les 16/18 ans, les sections syndicales d'entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour l'encadrement et le suivi de la formation.

Ces quelques exemples montrent à l'évidence qu'une présence plus active de la C.G.T. est nécessaire. Or, celle-ci ne peut se faire exclusivement au niveau régional. Elle doit trouver son prolongement dans les unions départementales, avec le concours des unions locales et des syndicats d'entreprises.

ARCOUTEL Henri,
Responsable Enseignement
Formation Professionnelle

—SECTEUR ENSEIGNEMENT - UNIVERSITES—

Afin de reproduire l'activité régionale, nous avons choisi de diffuser quelques documents, circulaires, lettres ou analyses émanant du secrétariat régional MIDI-PYRENEES :

° LE COMITE REGIONAL S'ADRESSE AU RECTEUR :

- le 25 MAI 1981
- le 23 NOVEMBRE 1981
- le 2 FEVRIER 1982
- le 5 MARS 1982
- le 26 MARS 1982
- le 16 AVRIL 1982
- le 30 AVRIL 1982
- le 13 MAI 1982

° LE COMITE REGIONAL C.G.T. EST RECU :

- par le recteur CHALIN le 12 JANVIER 1982
- par le recteur LE LEVIER (nouveau recteur) le 2 JUILLET 1982

(voir documents et compte-rendus)

° LA C.G.T. a participé aux réunions de synthèses régionales organisées par le rectorat sur :

- la Mission LEGRAND
- les ZEP (ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRE)
- les actions 16/18 ans.

° Parallèlement le secrétariat régional a sollicité en de nombreuses occasions les unions départementales pour :

- des interventions au niveau des inspections académiques ,
- organiser des journées d'études afin de mettre en place des commissions enseignement dans chaque union départementale. Les HAUTES-PYRENEES le 26 MAI 1982 et le GERS le 23 JUIN 1982 les ont réalisées.

Le LOT pour sa part l'avait déjà fait, une commission Enseignement-Formation Professionnelle devrait commencer à fonctionner pour cette rentrée scolaire.

- participer aux groupes de travail départementaux sur la Mission Legrand et les Z.E.P.

Dans l' AVEYRON, le LOT, et les HAUTES-PYRENEES, il y a eu la présence de la C.G.T.

° Au Plan des Universités, le COMITE REGIONAL a participé aux travaux de la Commission Jeantet et a présenté un document de réflexions et de propositions.

- Dans le cadre du renouvellement des conseils d'université la C.G.T. a proposé des candidats et est représentée à l'Université :

Paul SABATIER
Au MIRAIL (philo - lettres etc...)
Des SCIENCES SOCIALES.

Eile a obtenu la vice-présidence de l'I.U.T. de RANGUEIL.

Tout cela nous donne bien sûr des possibilités nouvelles d'interventions, mais impose parallèlement une autre forme d'activité pour coordonner notre action.

DU 18 MAI 1982
LETTRE/ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. AUX PERSONNES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX
DE SYNTHESE DU 2 JUIN 1982 CONCERNANT LE DOCUMENT SUR LA MISSION LEGRAND

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le document sur la Mission LEGRAND, remis par le représentant de la C.G.T. à Monsieur le Recteur, lors de la réunion du 18 MAI 1982 au Rectorat.

Nous souhaitons que les analyses, réflexions et propositions de la C.G.T. qui ne se veulent d'ailleurs pas exhaustives, soient prises en compte dans le cadre des travaux de synthèses prévus pour le 2 Juin 1982.

En vous souhaitant bonne réception.....

Pour le secrétariat Régional: H.ARCOUTEL

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. LE 25 MAI 1981 A MONSIEUR LE RECTEUR

Monsieur le Recteur,

Dans la dernière période, le COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES, est intervenu auprès de vos services au sujet de la rentrée scolaire 1981, des fermetures de classes et suppressions de postes, de la formation en alternance, de la carte scolaire, de l'université (CICT, suppression d'enseignements, loi sauvage), de la formation professionnelle.

A l'occasion des changements qui interviennent depuis le 10 MAI dernier à la Direction de l'Etat, nous avons l'honneur de vous faire part :

- 1) des mesures immédiates que nous souhaitons voir prendre par vos services,
- 2) de nos propositions en ce qui concerne le collectif budgétaire 1981

a)° la suspension des fermetures prévues par les cartes scolaires arrêtées pour la rentrée 1981/1982,

° la redéfinition des cartes scolaires prenant en compte les véritables besoins sur la base d'une large consultation des enseignants des parents, des syndicats, des travailleurs.

A ce sujet, nous renouvelons notre exigence: la participation de la C.G.T. en tant qu'organisation interprofessionnelle à la Commission Académique de la carte scolaire, ainsi que dans toutes les instances qui délibèrent des problèmes de l'enseignement.

L'abrogation de l'ensemble des mesures ségrégatives et discriminatoires prises dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche et de la Loi Sauvage.

b) Collectif budgétaire 1981. Il doit à nos yeux, tout à la fois, permettre :

° des premières mesures en vue d'une augmentation substantielle des bourses et des mesures spécifiques pour les enfants de chômeurs.

° les ouvertures de classes et les créations de postes pour faire face à la Rentrée 1981.

° la garantie de l'emploi des maîtres-auxiliaires et leur titularisation,

° une revalorisation des professions de l'Enseignement, conduisant à une amélioration de la qualité de l'Enseignement,

° un accueil maximum des jeunes dans les structures publiques de formation.

.../...

Nous insistons sur l'importance de l'Education Physique à l'école qui constitue une dimension essentielle de la formation et de l'épanouissement de la personnalité de chacun, ce qui exige, impérativement, de donner à l'Ecole les moyens d'une politique conséquente en ce domaine.

- Concernant la Formation Professionnelle initiale :

- ° refonte du plan quinquennal de formation,
- ° mise en place d'un plan d'urgence pour les L.E.P. avec lancement d'une campagne de recrutement pour la rentrée 1981/1982.

Pour la définition et l'application des nouvelles mesures, il est nécessaire de démocratiser à la fois les grands conseils :

C.S.E.N., C.E.G.T., C.N.E.S.S.E.R. et les conseils d'établissements dans le sens d'une représentation majoritaire des usagers: enseignants, élèves, étudiants, représentants des travailleurs, parents, et d'y établir les libertés syndicales.

Voilà, selon la C.G.T., le sens des premières mesures à prendre qui ne sont pas exhaustives.

Nous souhaitons et nous nous tenons prêts, Monsieur le Recteur d'Académie, à répondre à toutes propositions de rencontre de votre part pour expliciter nos revendications et propositions.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur d'Académie, l'expression de nos sentiments distingués.

RIBEIRA Bernard,
Secrétaire Régional

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. LE 29 OCTOBRE 1981 AUX SECRETAIRES GENERAUX D'UNIONS DEPARTEMENTALES

Cher Camarade,

Dans le cadre du changement intervenu depuis le 10 MAI, nous avons obtenu sur le plan régional des moyens nouveaux pour affiner, coordonner, impulser notre travail au niveau du secteur Enseignement - Emploi - Formation.

Chargé à plein temps de suivre ces problèmes, il faudrait que nous essayons de voir ensemble comment faire face en ce domaine.

Si le problème de l'emploi est particulièrement présent dans les préoccupations des travailleurs et des militants, il n'en est pas toujours de même pour ceux de l'Enseignement et de la Formation.

Il faut bien constater en effet que la Liaison Enseignement-Formation-Emploi-Qualification etc... n'est pas toujours convenablement perçue par les camarades.

Certes 20 ans de pouvoir de droite, l'accentuation de la crise capitaliste avec toutes les conséquences, sont à prendre en compte. Mais on ne peut s'arrêter au constat, il faut avancer.

Afin d'amener des militants nouveaux à prendre ces problèmes en compte ne faudrait-il pas au niveau de chaque UD organiser une journée de "sensibilisation", "formation", ou "information" sur ces questions??

Nous avons fait l'expérience au niveau de l'UD du LOT. Elle a semble-t-il intéressé les camarades. Nous avons trouvé une camarade qui va suivre le prochain stage spécialisé à COURCELLE. Certes ce n'est pas la révolution, mais bien une évolution positive.

Il me paraît logique d'autre part, de commencer ce travail au plus près des travailleurs et donc au niveau des UD. Ne pourrait-on envisager ainsi une journée, où seraient convoqués les membres de la CE de l'UD, les secrétaires départementaux, des syndicats, non membres de la CE, voire d'autre camarades.

Nous pourrions alors débattre de ces problèmes, voir comment ils sont pris en compte et créer ainsi les conditions pour avancer.

Bien évidemment, je m'engage de mon côté à animer ces journées de travail ou d'étude.

Au dernier COMITE REGIONAL de JUIN à AUCH, nous en avons évoqué la possibilité. Il y avait semble-t-il un accord global sur l'importance du problème et la nécessité de le faire avancer. Ne pourrions-nous pas maintenant essayer de concrétiser.

Voilà, Cher Camarade, une proposition, à vous de juger comment et quand elle peut s'intégrer. Nous pourrions faire le point au prochain COMITE REGIONAL. Bien cordialement.

ARCOUTEL Henri -Responsable Enseignement Formation
Professionnelle

LETTRE REMISE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES LE 12 JANVIER 1982 A MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE.

Nous nous félicitons de ce premier contact entre le COMITE REGIONAL C.G.T. et le Recteur de l'Académie de TOULOUSE.

Nous sommes persuadés qu'il est l'amorce de relations nouvelles entre la C.G.T. et le Représentant du Ministre au plan régional.

Nous regrettons néanmoins que cette entrevue n'ait pas eu lieu plus tôt, comme nous le souhaitions dans notre lettre du 25 MAI 1981.

.../...

Quoiqu'il en soit nous entendons au plan régional apporter notre contribution originale de première centrale ouvrière et participer pleinement à l'élaboration démocratique des décisions en matière d'éducation.

Nous considérons en effet, qu'il ne saurait y avoir d'issue pour l'école qui ne s'inscrive dans une issue réelle à la crise de système et de société.

Peut-on réussir une telle entreprise sans l'apport et l'appui du monde du travail ? sans la C.G.T. ?

Les travailleurs riches de leur expérience peuvent et doivent apporter leur analyse, leurs propositions. D'ailleurs tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance de l'ouverture de l'école sur la vie, tant sociale que professionnelle. Il serait donc paradoxal de refuser les solutions proposées par les travailleurs et leurs représentants.

Nous revendiquons donc la place pour la C.G.T., tant au niveau régional que départemental, dans toutes les instances qui délibèrent des problèmes d'enseignement de la maternelle à l'université.

Notre délégation a souhaité évoquer trois points précis :

1° LA RENTREE 1981- Des éléments à prendre en compte pour 1982.

a) les personnels: Nous prenons acte des renversements de situation eu égard au collectif budgétaire et l'apprécions positivement, même si à certains égards il est insuffisant (agents et personnels administratifs).

Les maîtres auxiliaires ont été effectivement réemployés, mais nombre d'entr'eux, d'après nos informations, sont utilisés à des tâches autres que celles d'enseigner réellement. C'est dommageable, le soutien même provisoire n'a pu de ce fait être mis en place. La circulaire de rentrée sur l'utilisation des postes de rattachement est restrictive et a constitué un frein pour une pleine utilisation des moyens nouveaux. Nous rappelons notre volonté de voir le processus de titularisation s'engager rapidement.

b) les élèves- Comme nous le disions dans notre note du 25 MAI 81, il était nécessaire de prévoir des mesures substantielles d'augmentation des bourses et des mesures spécifiques pour les enfants de chômeurs. La région MIDI-PYRENEES compte 84 000 chômeurs.

Le coût de rentrée pour un élève de 1ère année CAP s'élève entre 1 008 F et 1 117 F selon les sections, d'après la Confédération Nationale des Familles. C'est un élément important de dissuasion à l'orientation en L.E.P. Cela contribue inéluctablement à l'augmentation des sorties sans formation professionnelle.

c) les L E P - La mise en place systématique des 4èmes préparatoires (ex 1ère année CAP), et la reconduction des "séquences éducatives" sous une forme guère différente de ce qu'elle était, nous amène à rappeler les raisons de notre désaccord.

-Pour les 4èmes, et qui plus est dans les conditions où cela s'est fait (souvent 30 à 34 élèves par classe, pas de professeur principal etc...) nous continuons à affirmer qu'il ne s'agit pas là d'une orientation permettant de résoudre les problèmes posés à la formation technologique publique.

L'orientation sur la base de l'échec ou de retards scolaires, non pris en compte d'ailleurs; l'inexistence de mesures incitatives (financières ou autres) pour une orientation volontaire; la présence de filières de pseudo-formation professionnelle (CPPN, CPA); la propagande faite autour de l'éducation récurrente, sont les éléments de fond de ce problème.

En ce qui concerne les séquences, si la C.G.T. s'est prononcée avant tout le monde sur la nécessité d'ouverture de l'école sur la vie, il n'est pas question qu'elle souscrive à une telle orientation.

Le contact doit se faire sur tous les axes de la vie: social, culturel et professionnel. Cela nécessite une réflexion, une préparation, un contact et un échange préalable entre toutes les composantes: équipes pédagogiques, représentants des secteurs concernés et donc bien évidemment les travailleurs et leurs représentants.

Il ne faut surtout pas prétexter du contact pour diminuer les moyens des établissements publics, ou considérer que ce dernier peut remplacer la formation initiale en milieu scolaire.

2°) LES RETARDS SCOLAIRES

C'est pour la C.G.T. un problème prioritaire. Il touche en effet plus particulièrement les enfants de travailleurs. Sur 100 jeunes en âge de scolarisation dans le second degré, seuls 23 accèdent à l'enseignement long, alors qu'il y a 46 abandons ou pertes (SEIS 81/09 2 Mars 80).

Certes dans votre conférence de presse de rentrée (cf LA DEPECHE DU MIDI), vous avez mentionné que l'Académie de TOULOUSE "se distinguait du reste de la France par un pourcentage plus élevé". Nous pensons pas que la tendance puisse ici être inverse et notre argument reste juste.

Nous relevons d'ailleurs sur vos propres statistiques pour les élèves de 6ème ayant deux ans et plus de retard, des pourcentages préoccupant. Ainsi sur 146 collèges ou secteurs (groupement de plusieurs collèges), 61, soit 41,7 % ont un pourcentage compris entre 10 et 27%.

D'autre part, les élèves orientés vers une CPPN ou une CPA, classes qui affichent le plus fort pourcentage de taux de sortie: 27,4 % et 85,7 % (90 000 sur les 249 850 au plan national), est aussi fort préoccupant.

Ainsi par rapport à l'effectif 6ème + 5ème le pourcentage d'élèves orientés vers une de ces classes, et compris entre 10 et 26 %; est de 62 sur 128 collèges ou secteurs soit 46,7%.

Si nous ne solutionnons pas ces problèmes, celui des 16-18 ans prendra nécessairement un caractère définitif. La C.G.T. a affirmé avec force sa volonté de solutionner cette question dans son ensemble.

Ces rappels ne sont pas exhaustifs et pour n'en citer qu'un autre :

Sur le "Collège Toulouse LA CEPIERE" nous relevons 31,3 % d'étrangers dans le premier cycle + S B S. Des mesures spécifiques sont-elles à l'étude ?

Nous pensons pour notre part que tel est le rôle de la "Mission Legrand" ou celui de la définition des "ZEP". La C.G.T. doit avoir sa place dans de tels groupes de réflexion.

Cela est aussi vrai pour celui concernant les Universités et la Mission Jeantet.

3°) POINT - LA CARTE SCOLAIRE

Nous avons revendiqué notre place à la Commission Académique de la carte scolaire en Janvier 81. Dans votre réponse vous nous avez précisé qu'il s'agissait de personnalités désignées par les Chambres Consulaires ou de Métier au titre "d'organisation professionnelle".

Nous considérons, et nous l'avons dit, que c'était une mesure discriminatoire. Cette situation concevable sous l'ancien régime, eu égard à la politique scolaire menée, ne l'est plus aujourd'hui. La délégation de la C.G.T. l'a d'ailleurs rappelé à Monsieur SAVARY le 7 Janvier. Les déclarations du Ministre sont d'ailleurs forts claires (cf LE MONDE) : ... Tous nos partenaires auront leur place dans les conseils consultatifs à chaque échelon...!

C'est possible même avec les textes anciens puisque à RENNES ou à AIX, c'est chose acquise...!

Au plan régional, la C.G.T. outre sa participation demande :

° que les mesures de fermetures éventuelles prévues lors de la CACS de l'an passé pour la rentrée 1982 ne soient pas entérinées cette année.

° que l'élaboration de la carte scolaire horizon 90 soit établie après une large consultation démocratique et sur des bases différentes de celles ayant prévalu jusqu'à présent.

- ainsi doivent être pris en compte des éléments suivants :

- ° comment assurer une véritable formation professionnelle initiale à tous les jeunes
- ° l'existence de 55 options ou métiers au niveau CAP et 50 au niveau BEP dont certaines à recrutement académique, répondent-ils à la réalité de notre région. (Quelques 300 métiers ou professions au moins y sont présentes...!).
- ° comment prendre en compte d'une manière prévisionnelle la relance économique et son implication au niveau de la Formation.

Pour toutes ces raisons et plus encore dans le cadre de la décentralisation et de la régionalisation, la C.G.T. entend prendre toute sa place pour réussir le changement.

Vous le savez, Monsieur le Recteur, nous avons l'habitude de prendre nos responsabilités et nous sommes toujours des partenaires exigeants certes, mais loyaux et responsables.

TOULOUSE, le 13 JANVIER 1982.

ARCOUDEL Henri
Responsable Enseignement

RIBEIRA Bernard,
Secrétaire Régional

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. LE 21 JANVIER 1982 AUX SECRETAIRES GENERAUX UD
AUX MEMBRES DE LA COMMISSION EDUCATION UD - AU SECTEUR CONFEDERAL ENSEIGNEMENT
(POUR INFORMATION)

COMPTE-RENDU AUDIENCE RECTEUR

Le COMITE REGIONAL C.G.T. a été reçu de 16 H à 18 H par le Recteur de l'Académie de Toulouse. La délégation était composée de A. FENOUIL, M. VAYSSIERE, H. ARCOUDEL (B. RIBEIRA empêché pour raisons personnelles a été excusé).

Le document joint a servi de base à la discussion. Il a permis de préciser nos positions et d'approfondir certains points.

SUR LA PREMIERE PARTIE

Pas d'objection, sauf en ce qui concerne notre participation qui ne pourra être que dans le cadre "des textes".

Après une discussion quelque peu serrée, le Recteur, débouche sur la proposition suivante plus spécialement pour la carte scolaire.

"Je peux vous demander de venir à une information préalable où je prendrais votre avis".

Après avoir rappelé que nous tenions à participer pleinement à la Commission, nous avons précisé que nous répondrions par écrit à cette proposition.

En résumé, si on invite les patrons, c'est parce que les textes le permettent. Si on n'invite pas la C.G.T. c'est que les textes ne le permettent pas... car tout le monde y voudrait une place!

Il est néanmoins reconnu le rôle joué par la C.G.T. et l'apport incontestable qui pourrait être le sien...!

DEUXIEME PARTIE "LA RENTREE"

- reconnaît que cela a été parfois difficile
- le manque de création des postes au niveau agents et personnels administratifs est réel. Il précise d'ailleurs que pour ces catégories la réduction horaire ne pourra être compensée par des créations... C'est donc sur "une activité plus grande des agents et personnels" qu'il compte...!
- pour les maîtres auxiliaires il n'était pas possible de les utiliser autrement. Nous le constatons.

.../...

- le coût de rentrée - les bourses - les aides spéciales aux enfants de chômeurs.

"Elle se fait normalement dans la limite de ce qui m'est attribué".

LES L E P

Il évoque de suite les séquences et prétend que si nous sommes contre: "Nous nous trompons complètement".

Après discussion, il reconnaît:

- qu'il y a eu des ratés
- qu'il serait possible de concevoir des modalités différentes
- qu'il est pensable qu'il y ait une ouverture "plus grande" sur la vie (aspects sociaux et culturels).

TROISIEME PARTIE - LES RETARDS SCOLAIRES

Notre analyse n'est pas contestée. Il y a accord avec notre appréciation concernant la situation sur "les échecs et retards scolaires qui est préoccupante".

Sur le fond, c'est-à-dire l'origine de ces échecs, il n'y a pas communauté de vue. Ainsi la notion de % d'élèves ayant du "génie", comme celle d'enfants concrets ou abstraits, et l'inéluctable % de ceux "qui ne peuvent pas" est présente dans l'argumentation du Recteur.

Néanmoins des possibilités d'amélioration existent car 2 facteurs sont à son avis, qu'il précise être son avis personnel, :

- "la sophistication des programmes "
- "l'erreur de tenter de généraliser l'entrée en 6ème"

Comme vous pouvez le constater si sur les programmes nous pouvons être d'accord, la question du soutien permettant de palier à l'accumulation des retards dès le départ est occultée. Ainsi, pour nous, il n'y a pas erreur de généraliser l'entrée en 6ème en soi. Il faut impérativement éviter cette accumulation des retards qui provoque le rejet de l'école de la part des enfants eu égard à la situation d'échec dans laquelle ils sont pour 90 %.

-Pour les programmes le Recteur précise qu'il a pris l'initiative de dégager "10 % de tous les programmes" afin de les mettre à la disposition des "autorités": Il veut ainsi donner une plus grande souplesse à l'enseignement. Cette question, à mon avis, mérite réflexion de notre part, car si l'on dégage des possibilités, nous pourrions avoir des idées... des propositions...!

Sur les Z.E.P. (Zônes d'Education Prioritaires) et la "Mission Legrand", il nous a précisé qu'il avait décidé de commencer l'étude au niveau des départements. "Il ne voit pas d'inconvénient à ce que la C.G.T. PARTICIPE AU NIVEAU DE CES GROUPES". C'est important et positif. Il faut donc que les UD fassent un effort pour proposer un (une) camarade. (courrier régional du 21/12/81).

QUATRIEME PARTIE - LA CARTE SCOLAIRE. LES MESURES POUR LA RENTREE 82.

Je ne reviens pas sur notre présence (voir CR 1ère partie)

MESURES DE FERMETURES Il ne sera pas possible de ne pas en prononcer eu égard aux effectifs. Nous posons le problème des jeunes actuellement sans formation...!

CONCERTATION "Il est faux de dire qu'elle n'existe pas"

Cite ensuite les différents organismes contactés.

Nous faisons remarquer qu'il n'a pas cité la C.G.T. donc nous maintenons notre appréciation

FORMATION DE QUALITE "accord total sur cette remarque"

Oui, mais comment ?

.../...

RELANCE ECONOMIQUE ET METIERS OU OPTIONS ENSEIGNES "Il faut pouvoir ajuster en fonction des besoins et de l'évolution".

CONCLUSION

Le fait d'avoir reçu le COMITE REGIONAL C.G.T. est un élément positif :

"C'est un acte de reconnaissance de son apport sur le terrain de l'enseignement"

Si nous avons avancé sur notre présence possible au niveau des départements, nous n'avons guère obtenu au plan Régional.

Nous ne pourrions continuer longtemps à poser des problèmes généraux sans les ancrer concrètement à la réalité de la Région, donc des départements.

Si les travailleurs ne nous apportent pas leur soutien, leur compétence, leurs propositions, en ce domaine, il nous manquera la dimension que nous sommes seuls à pouvoir apporter.

Bien cordialement,

ARCOUTEL Henri

Responsable Enseignement
Formation Professionnelle.

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES LE 29 JANVIER 1982 AUX SECRETAIRES GENERAUX D'U.D.

Chers Camarades,

Par courrier en date du 12/12/81, puis dans le compte-rendu de la rencontre C.G.T.-RECTEUR, je vous avais sollicité afin de proposer aux Inspecteurs d'Académie le nom d'un militant C.G.T. à convoquer sur toutes les questions d'enseignement: "Groupe de Travail, Mission Legrand" - "Commission Départementale de la Carte Scolaire" etc...

Le secteur Enseignement de la Confédération vient de vous envoyer un questionnaire à remplir et à retourner.

Il me semble nécessaire de pouvoir rassembler au plan régional ces informations. Aussi dans la mesure où quelque chose a été fait au niveau UD il faudrait me faire parvenir :

- photocopie de la lettre adressée par l'UD à l'Inspecteur d'Académie et éventuellement sa réponse,
- photocopie du questionnaire expédié par la Confédération.

J'attire votre attention sur le fait que pour le LOT, l'Inspecteur d'Académie vient de répondre favorablement à notre requête. Il est donc possible d'avancer.

Je vous rappelle aussi que je suis prêt à répondre à vos sollicitations.

Avec mes meilleurs sentiments syndicalistes.

Bien cordialement,

ARCOUTEL Henri

Responsable Enseignement
Formation Professionnelle.

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES LE 16/4/82 AU RECTEUR

Monsieur le Recteur,

A plusieurs reprises, nous vous avons adressé du courrier vous mentionnant "que nous étions prêts à répondre à toute sollicitation de votre part".

Pour obtenir votre réponse du 23 Mars à notre lettre du 5 Mars, le Comité Régional est intervenu téléphoniquement auprès de votre secrétariat.

.../...

Enfin et suite à notre lettre du 26 Mars 1982, contact a été pris le 30 Mars au matin avec votre directeur de Cabinet. Ce dernier sur notre insistance, devait vous informer de notre démarche afin de participer à la C.A.C.S. du 30 Mars. Il était en effet, de votre compétence, d'accepter ou non notre présence et non de la sienne. Nous avons convenu qu'il pouvait nous joindre à tout instant au Comité Régional.

Pour terminer dans cette même lettre, nous sollicitons une entrevue dans les meilleurs délais possible. A ce jour, nous n'avons eu aucune proposition de rencontre.

Si nous nous permettons de rappeler ces différentes interventions, c'est parce que, sans porter de jugement, à priori, nous nous étonnons que les sollicitations de la C.G.T. ne trouvent pas un écho plus favorable auprès du nouveau Recteur. Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, dans une lettre à notre Confédération dont copie ci-jointe, souhaite une large concertation avec les organisations syndicales de salariés.

Sans vouloir renouveler une argumentation déjà développée, nous pensons qu'il est de l'intérêt de toutes les composantes qui souhaitent réussir le changement, en ce cas précis au niveau de l'école, d'avoir des contacts afin d'y échanger nos points de vue respectifs, c'est une base démocratique incontestable.

C'est pourquoi, nous réitérons notre demande de rencontre et souhaitons dans la mesure du possible pouvoir la fixer d'un commun accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

P.J. Photocopies: lettre du Ministre
de l'Education Nationale
Lettre du Cabinet du Ministre

ARCOU TEL Henri
Secrétaire Régional Responsable Enseigne-
ment Formation Professionnelle

COPIE DE LA LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES LE 20 AVRIL 1982
AUX SECRETAIRES GENERAUX DES UD ET AUX RESPONSABLES ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE

Cher(e) Camarade,
Vous trouverez ci-joints 2 documents concernant :

- une réflexion et des propositions C.G.T. sur la "Mission Legrand" mise en place par SAVARY sur le Collège.
- un tract concernant les Z.E.P. rappelant les positions de la C.G.T. et quelques propositions permettant d'engager une action résolue sur la question des retards scolaires.

Il serait intéressant au niveau des UD, bien entendu en fonction des structures existantes et des possibilités, d'utiliser les deux documents.

Pour le tract en particulier, il pourrait être repris, et diffusé dans quelques entreprises où nous sommes bien implantés. Il serait aussi fort intéressant de le populariser largement au niveau des collèges, LEP, écoles primaires et maternelles se trouvant dans les "Zones prioritaires d'éducation" arrêtées par l'inspection académique (voir avec l'IA et le SNETP).

Comme toujours, je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement,

ARCOU TEL Henri
Responsable Enseignement Formation
Professionnelle

NOTE REMISE A MONSIEUR LE RECTEUR PAR LA DELEGATION DU COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES

DU 2 JUIN 1982

Depuis votre arrivée dans l'Académie de Toulouse, nous avons eu un échange de courrier relativement conséquent. Si nous n'avons obtenu satisfaction à toutes nos requêtes, nous souhaitons que cette première rencontre lève les obstacles, les ambiguïtés peut-être, concernant notre participation.

L'intervention de la C.G.T. sur le "terrain de l'école" ne doit pas être considérée comme une volonté de sa part de s'immiscer dans des problèmes d'ordre technique ou corporatifs. Les organisations syndicales des personnels qu'elles soient affiliées à la C.G.T. ou ailleurs ont ce rôle. Il ne peut donc être question de substituer à la présence de la C.G.T. un de ses syndicats ou vice versa.

Nous entendons par contre apporter notre point de vue :

- ° d'une part sur l'orientation et les moyens nécessaires à la réduction des inégalités sociales et la lutte contre l'échec scolaire.
- ° d'autre part, sur la nécessaire ouverture de l'école sur la vie tant du point de vue professionnel que social ou économique.

A cet égard, nous apprécions positivement la sollicitation faite à la C.G.T., au niveau académique, en ce qui concerne la "Mission Legrand" et les Z.E.P."

Nous ne pouvons que regretter que cette démarche n'ait pas été générale, en particulier au niveau des départements où les sollicitations des unions départementales C.G.T. n'ont pas été très importantes ...!

Nous sommes aussi parfaitement conscients de l'accumulation des difficultés inhérentes à la situation laissée par la droite et le patronat pendant plus de 30 ans.

Nous ne voulons pas obtenir "tout et tout de suite", mais serons intransigeants tant du point de vue de l'orientation politique scolaire pour obtenir des changements et une rénovation en profondeur du système éducatif, que des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre.

En clair, des objectifs précis et les moyens correspondants, s'inscrivant dans un processus général de transformation, dans l'intérêt des jeunes, particulièrement ceux issus des milieux défavorisés, et du pays.

Nous nous devons aussi de vous faire part de nos inquiétudes, nos craintes, de voir certains de ceux ayant servi parfois avec zèle le pouvoir précédent, s'opposer ou être une force d'inertie telle que toute idée novatrice, progressiste serait mise en échec.

I- LA CARTE SCOLAIRE

Comme vous le savez, nous n'avons pas participé, malgré nos multiples interventions, à la carte scolaire.

Nous nous en tiendrons donc à des remarques et suggestions en fonction du compte-rendu dont nous avons eu connaissance, sans que toutefois le rectorat nous ait prévu dans les destinataires potentiels...!

En rupture totale avec le passé, ce que nous apprécions, il débouche sur des propositions concrètes non plus de fermetures, mais de créations ou de transformations de sections, de possibilités nouvelles tant au niveau du collège, du lycée, que des sections BTB.

Toutefois, nous nous interrogeons en fonction des termes du compte-rendu sur ce qui sera réellement fait !

D'autre part, sur les classes de CPPN-CPA, nous regrettons la tendance consistant à les maintenir, ou en ouvrir de nouvelles. Ce n'est pas là l'amorce d'un changement !

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES LE 6 MAI 1982
AUX REPRESENTANTS DE LA C.G.T. DANS LES CONSEILS D'UNIVERSITES ET IUT ET AU SECTEUR
CONFEDERAL ENSEIGNEMENT (POUR INFORMATION)

Cher Camarade,

Tu trouveras ci-joint le document établi par le COMITE REGIONAL dans le cadre de sa participation au débat sur la définition de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur.

La C.G.T. était représentée par Martine CENEDA, à la réunion qui a eu lieu le 4 MAI 1982 à l'Université Paul Sabatier de TOULOUSE.

Nous te prions de croire, Cher Camarade, à nos fraternelles salutations.

ARCOUTEL Henri

Responsable Enseignement,

LETTRE QUE L'ACADEMIE DE TOULOUSE A ADRESSEE LE 7 MAI 1982 AU COMITE REGIONAL C.G.T.

Monsieur le Secrétaire Régional,

Je vous remercie de votre lettre du 16 Avril à laquelle vous joignez une lettre de Monsieur SAVARY et Monsieur JOIN-LAMBERT, qui apportent des informations intéressantes, qu'il vous suffit d'analyser de près pour comprendre les raisons générales de mon attentisme vis-à-vis de la C.A.C.S. à laquelle vous vous intéressez. (Nous pouvons évoquer aussi lors d'une rencontre que je vous propose le 27.5.82 à 18 heures, les raisons conjoncturelles concourant à la même attitude).

1) les recommandations de concertation de Monsieur le Ministre ont eu à ma connaissance un caractère d'ordre général, en amont, si j'ose dire, des "dispositifs réglementaires de planification dans le domaine éducatif"; lors de la conférence des Recteurs de Février (la première pour moi), le problème de la C.A.C.S. a été évoqué par Monsieur le Directeur du Cabinet après le départ de Monsieur le Ministre, sous la forme d'une interrogation aux recteurs quant à leurs initiatives éventuelles (très minoritaires, dans le sens que vous souhaitez); aucune instruction ne fut donnée.

2) ceci s'explique à la lumière de l'indication de Monsieur le Ministre et de Monsieur JOIN-LAMBERT, qui vous confirment qu'un dispositif général de concertation, qui régira les instances dont la composition est fixée réglementairement, est à l'étude.

3) en ce qui concerne en revanche les Z.E.P. la procédure n'étant pas figée, il m'était loisible d'élargir la concertation à ma guise. Vous êtes donc naturellement impliqués, à mon initiative.

4) par ailleurs, j'ai saisi le Président du Conseil Régional, qui se prononcera fin juin sur le plan académique de zone prioritaires (que nous aurons élaborés en commun en juin); Monsieur le Président Alex RAYMOND, à ma demande, saisira de ce plan également bien entendu le Conseil Economique et Social.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, veuillez recevoir, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Recteur
D. LEVIER

Elles fournissent en effet un volant important de jeunes 16/18 ans sans formation professionnelle véritable.

Nous réaffirmons notre volonté de les voir transformer en véritables classes préparatoires aux enseignements technologiques, implantées en L.E.P. c'est possible dans un certain nombre de cas.

- Le nombre de classes "passerelles" d'un L.E.P. vers un lycée est très insuffisant sur l'académie ? C'est pourtant un des moyens permettant de décloisonner les filières de formation.

Nous sommes par ailleurs fort inquiets sur l'objectif fixé par la carte scolaire du 27 janvier tenue sous la présidence de Monsieur CHALIN et qui à notre connaissance, n'a pas été remise en cause :

Il était en effet question d'une "Révision de la carte scolaire générale..." prenant en compte les effectifs prévisibles à l'horizon en 1990.

NOS REMARQUES

Ces prévisions ont été faites en fonction d'une orientation politique en matière scolaire définie antérieurement au 10 MAI 1981. Pour nous, elles sont donc sans valeur car elles ne se situent pas dans le cadre du changement.

Si nous ne contestons nullement une baisse de la natalité, il faut néanmoins tenir compte des éléments suivants :

a) la fréquentation des maternelles et classes enfantines est loin de se faire à 100 % ce qui a comme vous le savez, une conséquence indiscutable sur le futur scolaire.

b) lorsque l'on fait la comparaison entre les effectifs élèves du 1er cycle public, et ceux que l'on retrouve dans le second cycle long, court ou en apprentissage, on constate une perte de 28 000 élèves sur 100 000 environ au départ.

Certes des interférences existent, certaines s'orientent vers le secteur agricole. Mais globalement, nous considérons que la fuite doit se situer aux alentours de 20 000 jeunes, c'est beaucoup!!!

En comparant ces chiffres avec les prévisions de 1990, en se situant dans l'hypothèse raisonnable sous un régime de gauche, d'une scolarisation complète de tous les jeunes, de la prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans, il n'est pas pensable de tabler sur "l'érosion scolaire" pour combler les manques actuels, normaliser la situation.

LE POTENTIEL REGIONAL

Nous estimons que le potentiel régional existant est insuffisant pour résoudre le problème évoqué plus haut. A plus forte raison dans le cadre d'une prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans. Il nécessite des améliorations, des adaptations, une extension, en prenant en compte une meilleure répartition géographique.

Des exemples concrets :

- au niveau des L.E.P., 55 options ou métiers sont actuellement enseignés au niveau CAP et 51 en BEP (source documents ONISEP (sans tenir compte évidemment des dernières mesures).

- il faut aussi noter qu'au niveau :

- ° CAP sur les 55 options 33 n'existent que dans ¹ou 2 départements.
- ° BEP sur les 51 options 25 sont à recrutement académique.

Par rapport aux quelques 300 ou 400 métiers réellement pratiqués sur MIDI-PYRENEES, il y a un manque évident. .../...

D'autre part, beaucoup de ces spécialités se sont sclérosées par manque de moyens, mais aussi par l'absence d'une formation continue des maîtres. C'est une tendance qu'il faut renverser, en prenant en compte bien évidemment les intérêts des personnels.

Le rapport DE PERETTI sur la formation des maîtres est à cet égard fort éloquent.

AU NIVEAU DES LYCEES

17 options baccalauréat possibles sur l'Académie (public)
8 options bac de techniciens possibles sur l'Académie (public)
13 options brevets de techniciens possibles sur l'Académie (public)
21 options BTS possibles sur l'Académie (public et privé).

Or, sur l'ensemble de ces possibilités, nous sommes obligés de faire le constat suivant :

- concentration évidente sur la HAUTE-GARONNE, essentiellement sur TOULOUSE.
- différences sensibles de potentiel suivant les départements.

En nous référant à la comparaison évoquée des effectifs existants dans le premier cycle et l'ensemble second cycle plus l'apprentissage, que constatons-nous ?

- Pour les HAUTES-PYRENEES par exemple, ce déficit est de l'ordre de 800 élèves environ pour une population 1er cycle de 10 000 et une population 2ème cycle (long+ court+apprentissage) de 9 000.

Or, c'est le département offrant après la HAUTE-GARONNE le plus de possibilités d'orientations en LEP, LYCEE, BAC TEC, ou BTS...!! C'est le constat que nous faisons, nous sommes prêts à en débattre.

Cela ne veut nullement dire que les HAUTES-PYRENEES sont bien ou trop bien dotées et qu'il ne faut plus rien faire pour ce département. Nous pensons néanmoins que c'est un élément à prendre en compte, car il conforte notre analyse.

"Un éventail d'orientations possibles plus grand, c'est du même coup la diminution de l'orientation forcée, et une fuite moins importante pendant le cursus scolaire des jeunes".

On ne peut vouloir lutter pour résorber les 16/18 et maintenir les causes qui les produisent.

LES RETARDS SCOLAIRES- LES ZEP (ZONES EDUCATION PRIORITAIRES)

Vous savez l'importance que nous attachons à cette question.

Nous ne reviendrons pas sur l'analyse de fond. Cependant, nous nous devons de vous informer que sur cette question nous serons extrêmement vigilants et dénoncerons fermement toute solution de "replâtrage", de "récupération".

1700 postes sont affectés pour les ZEP, nous considérons qu'il ne peut y avoir d'autres utilisations de ces moyens, que celles consistant à les répartir effectivement dans ce cadre, en fonction des projets pédagogiques. Il sera dur pour certains d'admettre que l'échec n'est pas une fatalité, alors qu'ils l'affirmaient avant le 10 MAI.

Nous devons souligner aussi, d'après les informations reçues, forcément partielles, des différences de prises en compte, allant du sentiment de culpabilité pour les personnels du secteur choisi, à une tendance à transformer l'objectif en satisfaction de besoins catégoriels.

Nous ne nions pas les raisons objectives ayant pu entraîner de telles réactions, mais ne voudrions pas que ce soit un facteur d'échec pour les Z.E.P. De leur réussite dépend la poursuite d'une démarche, qui fondamentalement doit permettre de transformer l'école en profondeur.

.../...

LES S.E.S. (SECTIONS EDUCATION SPECIALISEE)

De notre point de vue, elles ont été utilisées pour camoufler les carences d'un système secrétant des "handicapés".

Il ne faut donc pas multiplier leur nombre, mais s'attaquer résolument aux causes provoquant les retards.

L'examen du milieu social d'origine des élèves de S.E.S., comme d'ailleurs celui des élèves de CPPN ou CPA, est significatif du caractère de classe de l'école.

Pour en terminer avec cette partie, nous considérons que cette question fondamentale des "échecs" et "retards" doit : se situer dans une réflexion d'ensemble. Ce n'est pas en effet telle ou telle partie du système qui est malade. Ainsi nous comprenons mal pourquoi on parle si peu du primaire, du pré-scolaire?

LES 16/18 ANS

Sur cette question à laquelle vous le savez la C.G.T. attache aussi une grande importance, nous avons des inquiétudes sur les possibilités d'interventions du service public.

Certes ces mesures ont un caractère transitoire, mais elles doivent permettre de combler les lacunes d'un système éducatif. Il est donc nécessaire au-delà d'une information générale, à l'administration, aux personnels, que des instructions soient données facilitant en cela leur mise en place.

A notre connaissance, rien n'est paru émanant du Ministère de l'Education Nationale, hormis les orientations de principe. Les vacances approchent et dans la mesure ou rien de précis ne paraîtra avant, il existe un réel danger de "subir" à la rentrée.

Nous avons eu la triste expérience de la formation continue où le secteur privé s'est taillé la part du "lion"!

Nous considérons pour notre part, la nécessité de dégager un enseignant au moins, sur la base du volontariat certes partout où des actions seront prévues. Sa tâche sera d'animer de coordonner, d'impulser tant du point de vue de l'enseignement général et théorique que professionnel avec l'entreprise.

En fait, il pourrait servir d'animateur d'une équipe, comprenant les jeunes, les enseignants et les travailleurs.

En conclusion, Monsieur le Recteur, la C.G.T. est décidée à prendre ses responsabilités. Nous sommes convaincus que ce premier échange permettra une coopération fructueuse et plus étroite, tant au niveau régional, qu'au niveau des départements.

L'école est plus qu'une affaire de spécialistes. De son orientation politique dépendent les transformations en profondeur de la société.

Nous entendons là aussi participer de manière effective au changement.

TOULOUSE LE 2 JUIN 1982.

Une délégation du COMITE REGIONAL C.G.T. composée de Martine CENEDA, Roland PERILLAT et Henri ARCOUDEL a été reçue le 2 JUILLET 1982. Prévue initialement le 2 Juin 1982 elle a été ajournée et repoussée en raison d'une impossibilité du Recteur de nous recevoir ce jour-là, il était souffrant.

C'est ainsi que s'explique la date du document remis par la C.G.T. et qui a servi de base de discussion.

Sur le préambule aucune observation particulière n'a été faite. Pour notre part, nous tenons à réaffirmer notre volonté d'être, au titre de représentant des salariés, des interlocuteurs, voire des partenaires sur toutes les questions d'éducation relevant de sa compétence.

Le Recteur quant à lui, n'ayant émis aucune réserve, nous pouvons considérer qu'il y a accord sur le fond. Il nous reste donc à créer les conditions pour que notre intervention se traduise concrètement.

I. CARTE SCOLAIRE

Le Recteur rappelle qu'en l'absence de nouveaux textes, il s'en est tenu scrupuleusement à la composition arrêtée par l'ancien pouvoir.

Il ne peut néanmoins réfuter notre argumentation qui s'appuie sur le fait qu'en l'état actuel des choses, c'est la seule possibilité pour la C.G.T., d'apporter sa contribution, son analyse et ses propositions à toutes les catégories qui la composent/ enseignants, parents, élèves, représentants du patronat et de l'administration, du C.E.S. etc.../

Sur la carte scolaire et son fonctionnement, le Recteur nous fait part de son point de vue :

- Il souhaite une réforme de procédure, son fonctionnement étant très difficile dans l'état actuel des choses en raison :

- ° du déséquilibre entre les parties représentées et de sa lourdeur,
- ° de l'aspect "corporatiste" existant eu égard à l'attitude souvent défensive du monde enseignant (qui se comprend, eu égard, à l'attitude du pouvoir précédent", nous a-t-il affirmé). A cet égard, il cite des exemples de demandes d'ouvertures, d'options, ne correspondant ni aux besoins, ni aux débouchés.

- ° du manque de préparation, à partir d'une analyse plus scientifique des prévisions et des besoins.

- Il reconnaît d'autre part, aux travailleurs et à leurs représentants, la possibilité d'apporter leur contribution, leurs propositions.

SUR LES MESURES PREVUES POUR 82-83

- elles seront "couvertes". En clair les moyens seront donnés, en fonction des demandes clairement explicites.

Toutefois, s'il s'avère, comme c'est le cas pour une "section BTS" dont l'ouverture a été sollicitée sans moyen, qu'après "avis favorable", des crédits ou des postes soient nécessaires, il sera intransigeant: "Il n'y aura pas ouverture".

SUR LES CPPN ET CPA

Partage notre analyse. Reconnaît qu'il faudra bien trancher dans le vif. (Faire passer en priorité l'intérêt des jeunes.

Nous affirme que c'est une préoccupation du Ministère, dont l'analyse rejoint la nôtre.

S'il considère donc qu'à terme ce serait une bonne mesure, elle n'est pas du ressort académique.

SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Il y a nécessité de le développer au regard de l'évolution des sciences et des techniques.

Il ne peut plus être le fait d'une orientation basée sur l'échec.

Met l'accent sur le poids des habitudes et mentalités qu'il faut faire évoluer.

Il nous informe que grâce au "Plan MAUROY" 17 sections nouvelles seront créées en LEP.

II- POTENTIEL REGIONAL - PREVISIONS SCOLAIRES POUR 1990

Nous fait part de son appréciation sur l'analyse que nous présentons "votre analyse me paraît intéressante".

Se dit preneur du travail que nous avons ou pourrions réaliser.

Reconnaît que trop souvent les services prévisionnels ont travaillé un peu au "pifomètre".

"Je vais créer une commission d'étude. C'est une expérience sur TOULOUSE, afin d'étudier plus scientifiquement les possibilités et les besoins".

Sur la participation de la C.G.T. à la dite commission: "Rien n'est encore bien défini, mais à priori, je ne suis pas opposé".

Il est donc fondamental pour la C.G.T. d'engager un travail en profondeur. Ce sont les travailleurs, les commissions UD, enseignement, formation professionnelle, qui devront faire des propositions.

Sur le primaire par exemple, le Recteur reconnaît que le système de fermetures de classes par manque d'effectif en zone rurale "est une attitude purement négative".

C'est une prise de position intéressante sur laquelle nous pouvons nous appuyer, mais faudra-t-il encore aller plus loin et être "force de proposition".

III- LES Z E P - LES RETARDS SCOLAIRES -

Après avoir rappelé la position de la C.G.T. sur cette question, la délégation fait remarquer que le document de synthèse régional sur les ZEP établi par le rectorat sur les causes de l'"Echec scolaire" est clair et conforte l'analyse de la C.G.T. :

- "L'idéologie des dons est mise à mal"

"L'origine sociale des jeunes est une des causes fondamentale de cette situation".

En conséquence, la C.G.T. demande :

- que les moyens dégagés soient bien affectés au ZEP
- qu'un contrôle effectif soit prévu pour suivre ce qui se fera dans les zones choisies.

La C.G.T. attire l'attention du Recteur sur le fait que tout échec de cette orientation politique aurait des conséquences graves pour l'avenir de l'école. Les tenants du conservatisme ne manqueraient pas de les récupérer pour faire la démonstration de la justesse de leur argumentation.

Le Recteur affirme partager notre point de vue. Il nous assure de "l'intérêt" et de "l'attention" qu'il portera au niveau du suivi. Il nous garantit à cet égard une grande "rigueur".

Sur les moyens, il confirme ce qu'il avait déjà dit à la C.G.T. lors de la réunion sur les ZEP :

"Les 1 700 postes prévus au plan national ne sont pas exclusivement réservés au ZEP les projets s'étalant quelquefois sur plusieurs années le démarrage n'est pas forcément lié à l'attribution immédiate de tous les moyens sollicités".

Pour la C.G.T. il va être important de suivre sur le terrain l'expérience engagée au niveau de ces zones d'éducation prioritaires (voir documents joints pour chaque département).

LES 16/18 ANS

Le Recteur nous informe de la sortie de circulaire émanant du Ministère de l'Education Nationale.

Le retard était volontaire pour "freiner" afin de "privilégier la phase d'accueil des jeunes".

Des personnels titulaires seront dégagés à mi-temps pour animer, coordonner, accueillir et orienter les jeunes.

Reconnaît les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir, ainsi que le "corporatisme des enseignants" qui quelquefois gêne les expériences novatrices.

Devant notre argumentation pour obtenir le dégagement d'un enseignant à temps complet "pour les 16/18 ans eu égard au travail important à fournir et à la nécessité de ne pas pénaliser la "formation initiale", le Recteur répond :

- qu'il ne veut pas couper les enseignants de la formation initiale, pour ne pas retomber dans les errements des CFC (conseillers en formation continue).
- qu'il n'est pas impossible de revoir et de moduler au moment de l'application.

EN CONCLUSION

Cette audience qui a duré 1 heure 3/4 a permis :

- ° de dégager un certain nombre de points de convergence. C'est intéressant pour l'avenir.
- ° de mesurer l'attitude respectueuse, mais pas forcément rigide du Recteur par rapport aux textes et directives.
- ° de la possibilité pour la C.G.T. d'être reconnue comme interlocuteur et partenaire, si elle est en mesure d'apporter des éléments concrets. La volonté de rééquilibrage au niveau d'une réforme carte scolaire en diminuant le poids du monde enseignant est intéressante.

Il dépend donc de nous de créer ces conditions, sans vouloir le faire partout et de façon systématique, nous pouvons au niveau de chaque UD faire des avancées très sensibles à ce niveau.

Pour la délégation

ARCOU TEL HENRI

—SECTEUR FORMATION PROFESSIONNELLE—

La démarche du Secrétariat Régional, comme vous pourrez le constater, a été la même qu'au niveau du Secteur Enseignement Universités.

- ° Sollicitation et information des unions départementales,
- ° Présence effective dans les organismes régionaux de la formation professionnelle,
- ° Organisation d'une journée d'Etude Régionale sur les 16/18 ans.

Bien que logiquement assise sur une meilleure base d'activité, en raison, par exemple, de militants C.G.T. chargés de ces questions dans le C.E., les comités départementaux ou les F.A.F., il faut bien admettre que "l'activité réelle" a besoin d'être coordonnée, voire impulsée.

- la journée d'étude du 12 MAI à BLAGNAC est à cet égard, porteuse de possibilités nouvelles qu'il faut exploiter .

Elle permet de fait, la constitution au plan régional d'une véritable commission formation professionnelle.

En ce domaine aussi, il est nécessaire de franchir une nouvelle étape, c'est chose possible.



INTERVENTION C.G.T. AU COMITE REGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE LORS DE LA VENUE
DU MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE MONSIEUR RIGOUT.

La C.G.T. apprécie positivement la concertation engagée, afin de mettre en oeuvre des mesures spécifiques pour les jeunes de 16/18 ans sans formation professionnelle. Elle partage votre appréciation sur l'importance sociale de ce problème et la nécessité d'y apporter des solutions le plus rapidement possible.

Elle ne peut cependant passer sous silence la responsabilité de ceux qui durant des décennies ont créé ces conditions et nous en laissent l'héritage. Sans vouloir aller dans les détails, il est nécessaire de souligner ce que la course au "profit maximum" a provoqué : non reconnaissance des diplômes, déqualification du poste de travail, mobilité de l'emploi, organisation de sorties prématurées du système éducatif, mise à disposition précoce des jeunes, redéploiement économique, le chômage etc..., autant de facteurs qui n'ont pas contribué bien sûr, à motiver les jeunes pour acquérir une formation professionnelle de qualité.

C'est pourquoi, il est important d'agir rapidement au niveau de cette catégorie sociale actuellement à la recherche d'un emploi, mais cela implique bien sûr de supprimer les causes qui les produisent, en particulier au niveau de la formation initiale.

Tout à l'heure, on a évoqué des chiffres, je ne souhaite pas engager une polémique à cet égard, mais ils sont nombreux ces jeunes, beaucoup plus nombreux que les chiffres avancés.

Il est en effet coutumier de se baser sur les "flux" de sortie, mais il faut aussi comptabiliser tous ceux qui quittent le système de formation initiale tout le long du cursus scolaire. C'est un phénomène important !

D'autre part, pour la C.G.T., et comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, ces mesures doivent avoir un caractère transitoire. Il est donc nécessaire pour ce faire, de modifier ce qui existe en formation initiale d'une manière conséquente. C'est un élément important pour réussir le changement. A cet égard, il ne nous semble pas juste par exemple que dans le cadre des cartes scolaires académiques, les centrales ouvrières soient exclues.

Les travailleurs sont au plus près de la production et sont en mesure d'apporter leurs idées, leurs contributions en ce domaine.

Il est bien sûr capital que le système public d'éducation soit prioritairement utilisé pour engager ces actions. Pour ce faire, il lui faut les moyens, mais aussi au niveau administratif des possibilités qui ne l'enferme pas dans des règles administratives par trop contraignantes.

Enfin, il faut que ces actions débouchent sur une qualification reconnue et sur l'emploi correspondant, si l'on veut éviter l'écueil consistant à ne pas refaire des "pactes bis" c'est une condition fondamentale.

EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN PLACE DES MESURES, MAINTENANT:

Il faut éviter une trop grande précipitation dans la définition des actions à engager, la date du 30 AVRIL ayant été avancée au niveau régional pour qu'elles parviennent au Ministère le 15 Mai. Il faut se limiter dans un premier temps à une évaluation "quantitative" afin d'avoir des possibilités d'adaptation par la suite.

Il nous paraît fondamental que les "centres locaux" soient prioritairement et rapidement mis en place, la C.G.T. doit y avoir sa place. Cela permettra de connaître les jeunes, leurs désirs, leurs problèmes aussi et leur proposer ainsi une formation susceptible de les "accrocher". C'est un facteur de réussite indiscutable. Certes, il faut tenir compte des possibilités d'emplois, mais aussi se placer dans le contexte d'une relance économique (la durée de ces actions peut aller jusqu'à deux ans).

Tout projet de formation doit faire l'objet d'un "cahier des charges". C'est une bonne chose. Il faut cependant que les acteurs (enseignants - travailleurs) aient les moyens de se concerter, de constituer une véritable équipe afin de coordonner leurs actions respectives.

Il est tout aussi fondamental qu'un contrôle soit effectué pendant le déroulement de celle-ci. Ceci permettra d'éviter les erreurs ou d'y remédier rapidement.

C'est encore une condition de réussite.

Enfin et pour en terminer, la C.G.T. souhaite que soit recensé au plus vite les possibilités d'accueils :

- au niveau du service public de formation initiale
- au niveau des entreprises, collectivités locales, secteur public etc...

Consciente de l'importance du problème, la C.G.T. est décidée à engager le maximum de ses forces, particulièrement au niveau des grandes entreprises pour réussir ces actions dans l'intérêt des jeunes et de la Nation.

TOULOUSE, le 22 AVRIL 1982.

LETRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. LE 1ER AVRIL 1982 AUX SECRETAIRES
 GENERAUX U.D. AUX RESPONSABLES ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE UD
 AUX SECRETAIRES GENERAUX DE PROFESSIONS.

Cher(e) Camarade,

Le secrétariat régional dans sa réunion du 30 Mars, a arrêté le principe d'une journée d'étude le 12 MAI 1982 DE 9 H A 17 H SUR LE THEME
 "LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU NIVEAU REGIONAL. L'ACTIVITE DE LA C.G.T."

Elle a pour but de faire le point sur cette question importante où nous avons pourtant des faiblesses.

Les différentes mesures prises ou à prendre au niveau de ce secteur, en particulier celle concernant les 16/18 ans, méritent non seulement une réflexion, mais l'élaboration en commun de décisions concrètes d'actions.

Cela concerne bien sûr les U.D., au niveau du secrétariat et du responsable de secteur. Mais aussi tous ceux qui à un titre quelconque ont des responsabilités dans ce secteur: membres des C.E., de F.A.F., de Comités Départementaux de la Formation Professionnelle etc sans oublier ceux qui souhaiteraient avoir une activité à ce niveau.

Dans un certain nombre d'instances (CDFP ou CRFP), nous devons être à même de connaître et de défendre les positions de la C.G.T., le rôle accru de celle-ci l'exige.

C'est pourquoi, il est nécessaire, dès maintenant, que les destinataires de cette note prennent les mesures assurant une préparation et une participation effective d'un maximum de camarades.

Nous obtiendrons, je pense, la participation d'un camarade du Secteur Confédéral Emploi-Formation.

Je compte donc sur votre esprit de responsabilité et vous prie de croire, à mes meilleurs sentiments syndicalistes.

Henri ARCOUDEL
 Responsable Enseignement-Formation
 Professionnelle

COMPTE-RENDU JOURNEE D'ETUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE LE 12 MAI 1982 A BLAGNAC(31)

Elle s'est déroulée en présence de 45 participants représentant les différents départements de MIDI-PYRENEES. Le secrétariat régional, était représenté par Bernard RIBEIRA, Henri GENSOUS, Jacqueline BONNEFOY et Henri ARCOUDEL.

Après une brève introduction de Bernard RIBEIRA, qui présidait cette journée, un rapport introductif à la discussion a été présenté par Henri ARCOUDEL. Celui-ci se situait autour de 3 axes.

- ° rapide constat de notre activité en matière de formation professionnelle sur la région,
- ° présentation des mesures prévues pour ces jeunes 16/18 ans avec l'analyse de la C.G.T. sur cette question.
- ° quelle est notre responsabilité, comment organiser notre travail syndical.

1°) LE CONSTAT

Faisant état au niveau de ce secteur d'un certain nombre de "manques", d'insuffisances, voire de "carences" eu égard, entre autre, à la mobilisation des travailleurs sur d'autres terrains de lutte pour préserver les acquis, arrêter la casse des usines, défendre les libertés et droits syndicaux, etc...

Il se terminait sur la nécessité d'atteindre deux objectifs indispensables à la réussite du changement :

° coordonner l'activité des camarades représentants la C.G.T. dans les différentes structures traitant des problèmes de formation professionnelle,
 ° structurer et faire vivre une commission régionale Enseignement-Formation Professionnelle avec bien évidemment son prolongement au niveau des UD.

2°) LES JEUNES 16/18 ANS

"L'enjeu politique, économique, social, ne peut échapper à notre réflexion, à notre démarche syndicale". Cet enjeu réside dans notre combat de classe et pour la réussite du changement, dans le sens bien sûr d'une avancée décisive nécessaire à la satisfaction des besoins des jeunes et des travailleurs.

Le changement n'est pas un miracle au gâchis giscardien. C'est une lutte quotidienne faite d'avancées, d'obstacles, de contradictions qu'il faut nécessairement dépasser.

C'est donc sur cet immense chantier que nous devons rendre concrètes et positives les mesures prévues en direction des jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle...

Après avoir situé le triple enjeu que représente ces mesures et la nécessité pour la C.G.T. d'être au cœur de la bataille, afin de les rendre positives, d'obtenir une formation qualifiante reconnue, débouchant sur un emploi, était présenté le processus de mise en place en fonction des différentes circonscriptions.

L'organigramme joint est de fait, le récapitulatif de l'ensemble. Il recense d'autre part, les différents textes parus, tant au niveau ministériel, qu'au niveau de la C.G.T.

3°) NOTRE ACTIVITE EN CE DOMAINE

Elle ne pourra être efficace que si elle s'appuie sur des propositions concrètes émanant des travailleurs, de la base. Les sections d'entreprises doivent avec les sections SNETP de LEP lorsque la chose est possible, travailler en commun. Ailleurs, ce sera avec la section C.G.T. du CFA, du FPA etc...

° L'UL doit intervenir pour impulser, recenser et faire remonter les propositions émanant des entreprises vers l'UD.

Elle devra donc aussi populariser les positions et analyses de la C.G.T. participer aux permanences d'accueil, aux missions locales, si elles existent.

Il est aussi nécessaire qu'elle aille au contact avec les jeunes qui en aucune manière ne viendront spontanément.

° L'UD a un rôle coordonnateur et centralisateur. Il est nécessaire à ce niveau qu'un camarade s'occupe spécifiquement de ces questions. Il ne peut être question de rendre le secrétaire général responsable, sans bien sûr l'exclure, mais sa tâche est déjà très lourde.

- donc faire remonter et renvoyer sur la région les propositions venant des UL ou des Syndicats,
- participer au C.D.F.P (COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE) qui émettra un avis sur les projets,
- intervenir auprès du Préfet pour savoir où ont été mises en place les "permanences d'accueil", "les missions locales".
- enfin, la région, aura pour tâches au niveau du C.R.F.P, de suivre, d'appuyer les propositions C.G.T. sur la base des dossiers qui seront remontés.

LA DISCUSSION

Elle a, tant par le niveau de ses interventions que par le nombre (26 interventions), montré les potentialités qu'avait la C.G.T. au niveau régional.

- la prise en compte, la réflexion a déjà commencé et quelquefois est fort avancée,
 - nos camarades EDF TOULOUSE-VILLE, par exemple, nous ont fait part en ce domaine d'un travail important et très bien organisé. A partir de leur propre projet de formation, ils ont engagé la démarche suivante: .../...

a) contact avec les jeunes dans les quartiers, les cafés etc... pour leur présenter les propositions de la C.G.T. et leur faire signer (texte joint), une demande de formation et d'emploi.

b) le 2 juin rassemblement des jeunes à Toulouse et dépôt des demandes signées à la Direction Régionale E.D.F.

c) le 10 juin un rassemblement est prévu à PARIS.

Si cette démarche n'est pas exclusive, elle apporte des pistes de réflexions, car comme le disait un camarade secrétaire d'UL: "Ce sont les travaux pratiques du changement".

Tant sur les détails techniques des textes, que sur les limites, les obstacles, les camarades ont largement prouvé que la question des "Stages RIGOUT pour les 16/18ans" avait pénétré chez nos militants. Reste à provoquer réflexion et prise en compte partout.

Certes la faiblesse de la représentation du secteur privé a manqué, il camarades seulement représentants ce secteur d'activité. Ce sera une des lacunes à combler car "sans les travailleurs dans leur ensemble, nous n'imposerons pas les orientations et la démarche de la C.G.T."

PRATIQUEMENT, QUELLES MESURES?

1°) D'abord répercuter au niveau des UD ce qui s'est passé à cette journée. Non pas en organisant une nouvelle journée d'étude, mais en mettant en place concrètement un plan de travail à partir d'objectifs "choisis", "possibles", et arrêtés en commun.

Chaque UD ayant des représentants (liste jointe), c'est avec eux et le secrétariat de l'UD que cette démarche doit être conduite.

-L'ENTREPRISE DOIT :

- recenser les possibilités d'accueils, les imposer.
- rechercher les travailleurs, I.C.T., motivés pour assurer la formation pratique des jeunes: "Ce sont les tuteurs". Ils auront une formation (70 heures en moyenne).
- réfléchir, établir et proposer un plan de formation avec dans toute la mesure du possible les enseignants chargés de partie théorique,
- le C.E. doit être saisi, donner un avis,
- l'intervention des DP lorsqu'il n'y a pas de C.E. est nécessaire.

LES ENSEIGNANTS DU LEP, CFA, FPA, etc doivent

-proposer et obtenir le détachement d'un enseignant chargé de suivre et coordonner la formation des 16/18 ans tant du point de vue de la partie théorique et générale, que pratique.

L'UL DOIT SE PREOCCUPER

- de sa participation aux permanences d'accueil pour voir ce qui s'y passe. proposer aussi
- de contacter les jeunes pour les informer (exemple EDF...!!!)
- populariser les positions et propositions de la C.G.T. pour une "formation qualifiante reconnue et un emploi" le plus largement possible.
- inciter les entreprises à faire "remonter" les propositions.

L'UD

- intervenir rapidement auprès des préfets pour savoir où sont les permanences d'accueil
- coordonner avec le responsable et le représentant au CDFP le travail des UL et des entreprises du secteur enseignant.
- répercuter au niveau régional les "dossiers" établis et la position de la C.G.T. au Comité départemental de la FP.

En conclusion, Camarades, je crois que cette journée doit "marquer un tournant dans notre activité dans ce secteur, pour la réussite du changement, la lutte pour l'emploi et la formation, la reconnaissance de la qualification. .../...

Des camarades présents se verront sollicités pour la commission régionale, ils en ont été informés.

Logiquement, nous devrions faire le point de notre travail dans quelques temps. Quoiqu'il en soit, je me tiens à la disposition des UD et suis prêt à répondre à vos sollicitations.

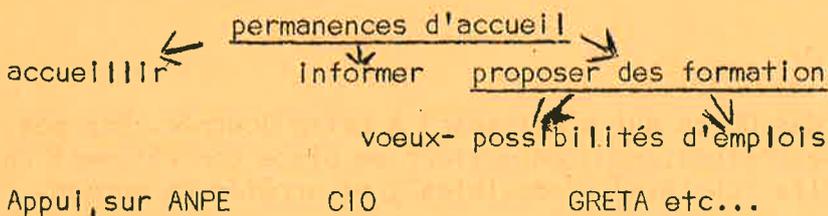
Pour le secrétariat régional,
ARCOU TEL Henri

P.S.

FR3 8 à 10 ' le 13 MAI entre 7 H 15 et 7 H 45
SUD-RADIO 2 à 3 ' le 13 MAI à 8 H et 9 h
LA DEPECHE DU MIDI le 18 MAI

JEUNES 16/18 ANS SANS EMPLOI, SANS QUALIFICATION

1°) RECENSER ET ACCUEILLIR LES JEUNES



missions locales

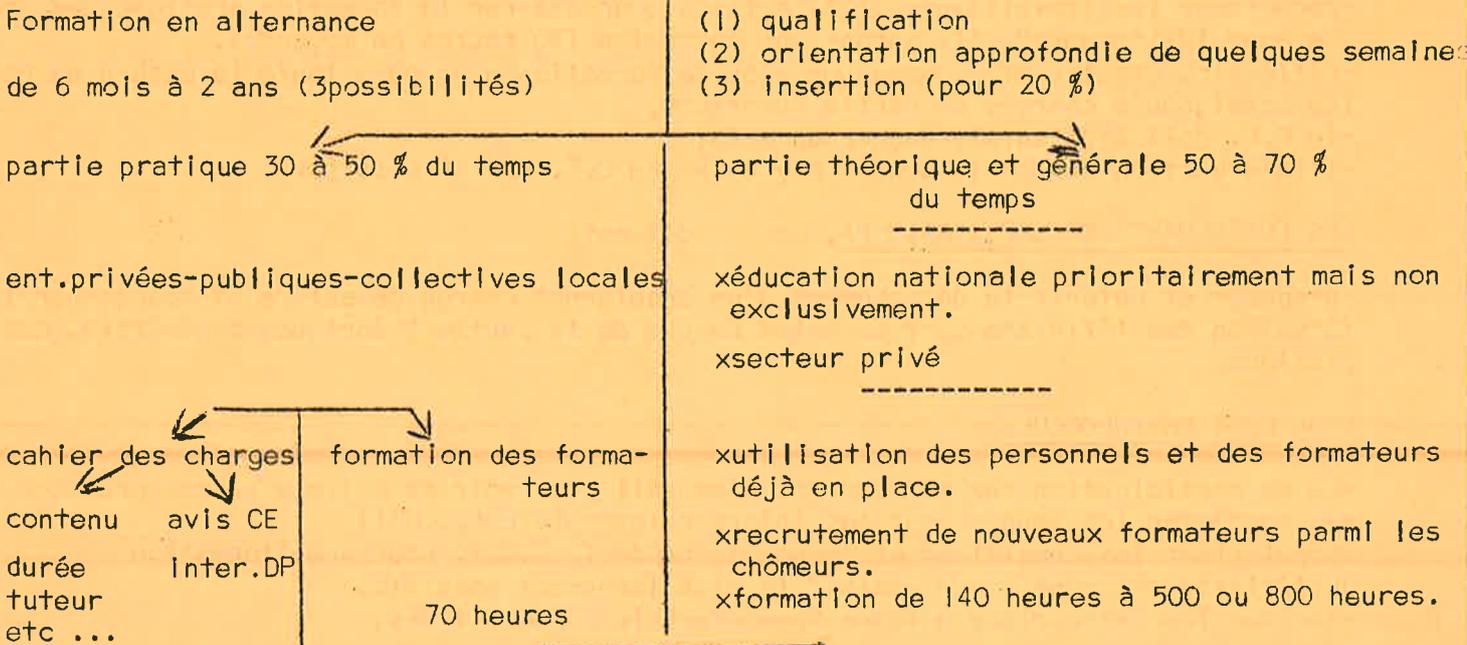
même rôle, mais pour des zones particulièrement sensibles (jeunes en situation particulièrement délicate)

Appui sur ANPE CIO GRETA etc...

Appel à structures pouvant organiser la formation

GRETA/Associations diverses/Chambres Consulaires/Chambre des Métiers/AFPA/etc...

Elles doivent avoir un rôle administratif et financier



Après définition du stage - contenu et durée.
proposition du projet au C.D.F.P. (COMITE DEPARTEMENTAL DE LA F.P.)
qui structure en son sein une Commission Spéciale placée sous la présidence
du Directeur Départemental du Travail.

↳ Elle émet un avis et transmet au =
COMITE REGIONAL -acceptation ou refus
→ -passe les conventions
-contrôle-Intervient

.../...

NOM ET PRENOM	ENTREPRISE	DEPARTEMENT	RESPONSABILITE
AUER CHRISTIAN	SNETP CGT	65	SECRETARE DEPARTEMENTAL
CATALAN CLAUDE	SNETP CGT	12	S.D.RESP.COMM. FP ENSEIGN.
LAPORTE CHARLES	CAS EDF	12	BUREAU UD
MANENT ROGER	EDUCAT.NATIONALE	31	CONSEIL.F. CONTINUE
DURRENS GILBERT	WOOD HILNE	82	BUREAU UD
MARTINEZ BERNARD	CHR PURPAN	31	CE BUREAU GENERAL
TOLSAN FRANCOIS	PTT	31	SEC.REG.PTT
KURZBERG MONIQUE	SNETP	86	SOUILLAC
BARBONI JP	SNETP	82	S.D. SNETP
MERINO YVAN	CEAT	31	JURIDIQUE
LE COLETTE	MUNICIPAUX TOULOUSE	31	SECRETARE GENERALE
SOLANS JENNY	LAROQUE D'OLMES	09	SECRET.UL BUREAU UD
DOUMENC ANDRE	CREUSOT LOIRE	09	RESP.COM.FORM.P.UD
SAINT CRIT JACQUES	SNETP CGT	65	S.REGIONAL
CORNEON J.	CENT.HOSPITAL.CASTRES	81	REPR.ANFA
MORERA M.FR.	CHR TOULOUSE	31	RESP.REGION EMPLOI FORM.
CENEDA MARTINE	UL TOULOUSE MIRAIL	31	RESP.UD EMPLOI-FORMATION
DUPONT ROBERT	SYND.DU LIVRE CGT	31	RESP.FORM.PROFESSIONNELLE
ABELHOU GEROGES	SALIENS REYNIES	82	FAF SOUS SECTION 82
PRADEL PIERRE	CH MONTAUBAN		
BEX BALBINE	HP LEYME	46	COM.ENSEIGN.
MARTY MICHEL	SIAQ LUZECH	46	CE SIAQ
GAGNAC FRANCOIS	EDF	46	SEC.SYND.
FEREOL CHRISTIAN	EDF TOULOUSE	31	SEC.SYND.
BLANC MICHEL	EDF TOULOUSE	31	RESP.COM.JEUNES
LESTRADE LUCIEN	RATIER FIGEAC	46	CE
BESSE DAYNAC BR.	RATIER FIGEAC	46	CE
VALLOI MARC	APC TOULOUSE	31	MBRE COM. FORMAT.
CHAUBET CLAUDE	CFPTE ECSA	09	SEC.SYND.
DUCHENE JEAN	SNCF	31	SECR.REGIONAL
SOUEVRONS JACQUES	AIR FRANCE	31	EMPLOI FORMATION
MEYER DANIEL	LEP PAMBERS	09	SECR.DEPARTEMENTAL
SOUFFRON HENRI	CENTRE FPA	31	COLLECTIF UGICT
CANNEZIN DOLORES	HOPITAL PSYCH.	32	ANFA REG.
LAFFOURCADE D.	HOPITAL GENERAL	32	UD
BARAY M.EM.	HOPITAL GENERAL	82	ANFA REG.
WELSCH M.FRANCE	SNPMAS (HABIL)	31	CE DELEGUEE
ARCOUTEL HENRI	(
RIBEIRA BERNARD	(
GENSOUS HENRI	(SECRETARIAT REGIONAL		
BONNEFOY JACQ.	(
DJETCHA ANNIE	LEP G.PERI	31	BUREAU REGIONAL
DELACRUZ MARIE JO	LEP DE MILLAU		SEC.ADJ.UL
VEIRIER ANDREE	COL.PRIVE(URSULINES)	31	SEC.C.G.T. DEL.SYND.
COMBEBIAC	CHABRIAC	31	

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. LE 27 MAI 1982 AUX SECRETAIRES GENERAUX D'UD ET AUX RESPONSABLES EMPLOI-FORMATION

Chers Camarades,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la réunion régionale du 12 MAI à BLAGNAC.

J'ai jugé utile de vous le faire parvenir afin que vous procédiez à sa diffusion. Cela vous permettra de connaître précisément les camarades de votre département ayant participé à la journée d'étude.

J'attire votre attention sur deux points :

1°) la nécessité d'avoir au niveau de l'UD un camarade chargé de suivre la question des 16/18 ans. Cela pourra être le responsable emploi-formation ou un camarade ayant participé le 12 MAI à cette journée, voire le représentant C.G.T. au CDFP.

2°) D'après les renseignements très partiels que j'ai pu avoir, il semble que la démarche adoptée par l'administration et les organismes de formation se situe dans le droit fil de ce qui était fait pour les pactes.

Lesdits organismes, (GRETA, associations diverses, AFPA etc...) proposent des projets précis s'articulant sur les possibilités qu'ils ont. Or, dans la plupart des cas, les jeunes 16/18 ans n'ont pas été auditionnés, les permanences d'accueil n'existant pas...

Si nous n'y prenons pas garde, on risque fort au niveau des permanences de voir proposer aux jeunes les projets déjà élaborés et exclusivement ceux-là. La commission spéciale du CDFP en a déjà été saisie dans plusieurs départements. Il apparaît aussi (LOT HAUTE-GARONNE entr'autres), que ces commissions sont élargies à ces mêmes organismes qui ne font pas partie du CDFP et vont se trouver de fait juge et partie... ! est-ce normal ?

Autre élément à prendre en compte, les capacités d'accueils des entreprises ne sont généralement pas connues. Comment donc proposer une formation en alternance ?

Enfin du côté ministère de l'éducation, aucune directive précise sur les modalités d'accueil, le dégroupement d'enseignants etc...

Toutes ces raisons doivent nous amener à être particulièrement vigilants :

-au niveau du CDFP ne donner aucun avis favorable qui puisse nous enfermer "à priori" dans des actions téléguidées. Insister par contre pour avoir un bilan quantitatif des possibilités d'accueil (entreprises, système éducatif etc...)

-intervenir pour que les permanences d'accueils fonctionnent prioritairement avec la participation de la C.G.T.

-faire remonter vers la région les renseignements.

En conclusion, nous devons au niveau C.G.T. mettre en place la démarche au plus près de ce que nous avons décidé le 12 MAI.

Henri ARCOUETEL

Responsable -Enseignement Formation Professionnelle

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. LE 11 JUIN 1982 AUX RESPONSABLES UD JEUNES 16/18 ANS - AUX RESPONSABLES SECTEUR FORMATION PROFESSIONNELLE - AUX SECRETAIRES GENERAUX UD (POUR INFORMATION)

Cher(e) Camarade,

Vous trouverez ci-joint la liste des permanences d'accueil proposées pour MIDI-PYRENEES. Celles-ci seront soumises au COMITE REGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE qui se réunira vraisemblablement dans la semaine du 20 au 26 JUIN.

.../...

L'enveloppe régionale à répartir pour ces permanences est de 1 200 000 F et représente 80 % du total possible.

-pour la formation des formateurs, le total allant à la région est de 450000F
-s'ajouté à ces sommes 75 000 F destinés à financer la "propagande"

Le C.R.F.P. va être amené bien sûr à donner son avis, à ventiler ces sommes.

Vous comprendrez aisément que l'action des représentants C.G.T. ne se fera efficacement qu'avec des renseignements précis, des propositions nouvelles émanant des départements.

Il est donc important d'avoir votre appréciation sur :

- les permanences proposées,
 - le montant du financement nécessaire à leur installation ou fonctionnement.
- (Dans de nombreux cas rien n'est mentionné).

N'hésitez pas à nous faire connaître des propositions de "permanences d'accueils" nouvelles. Il se peut aussi qu'à priori, on ait refusé telle ou telle proposition. Il est nécessaire que nous le sachions.

Par la dernière note, votre attention a été attirée sur la démarche de certains préfets, refaisant allégrement des "pactes bis". Cela s'est encore confirmé.

Il est donc indispensable de solliciter rapidement ou relancer nos syndicats d'entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes. Ne pas vouloir aller "tous azimuts" mais sélectionner, impulser et suivre en fonction de notre implantation syndicale bien sûr. Cela permettra de contrôler et de créer les conditions de lutte pour l'emploi.

Enfin, c'est aussi important, convoquez nos camarades SNETP pour qu'ils participent activement. La prise en compte là aussi ne sera pas spontanée.

Les vacances, les congés approchent, nous devons y songer. Je compte donc sur votre esprit de responsabilités pour que le maximum soit fait et sur l'absolue nécessité de "faire remonter" des renseignements au COMITE REGIONAL.

Merci à vous tous et bon courage. Bien cordialement,

HENRI ARCOUDEL
Responsable Enseignement-
Formation Professionnelle.

P.S. Pour les actions proprement dites
la lère attribution pour MIDI-PYRENEES
représentant 35 % du montant total possible
est de 2 300 000 F

LETTRE ADRESSEE PAR LE COMITE REGIONAL C.G.T. LE 2 JUILLET 1982 AUX SECRETAIRES GENERAUX
DES U.D. - AUX RESPONSABLES FORMATION PROFESSIONNELLE - AUX RESPONSABLES 16/18 ANS

Cher(e) Camarade,

A plusieurs reprises, j'ai attiré votre attention sur la nécessité pour la C.G.T. d'être "Force de Proposition" dans le cadre des mesures gouvernementales pour les 16/18 ans sans formation, sans qualification :

Sans mésestimer les difficultés inhérentes à la périodes des vacances, il me paraît indispensable de faire le point au jour le jour de l'évolution de la situation.

J'ai apporté des informations dans les divers courriers sur les difficultés rencontrées au plan régional.

-une première réunion à la Préfecture a arrêté officiellement les permanences d'accueils (listes jointes) et une mission locale sur TOULOUSE (c'est PARIS qui acceptera ou non la mission locale).

.../...

-une deuxième réunion a eu lieu ce jour. Elle avait pour but de donner un "avis favorable" à des propositions de stages de qualification représentant de 30 à 40 % des stages possibles.

Après une déclaration liminaire, la C.G.T. a demandé que ces "avis" soient seulement donnés début septembre. Elle n'a pas été suivie, la procédure administrative exigeant un premier bilan pour juillet. Nous avons alors proposé que chaque département se voit attribuer un "quota" de stages de qualification sans pour autant définir avec précision lesquels à priori. En effet, les commissions spéciales départementales n'ont pas toujours été consultées et les permanences d'accueils viennent juste d'être mises en place. (Les jeunes n'ont pu être reçus et auditionnés).

Nous n'avons pas été suivis, seules la CFDT, la FEN et la Condition Féminine se sont rangées à notre avis.

Notre décision a donc été de nous abstenir globalement sur les propositions avancées et en définitive retenues. (liste jointe); La durée a été ramenée à 800 h quelquefois 900 heures. (durée calculée sur la base d'une année).

Il n'empêche que lesdites propositions vont servir de base aux permanences d'accueil pour "proposer". Toutefois, c'est la convention passée avec la Région qui entérinera ou refusera le stage en fonction de son contenu. Il est donc nécessaire que nous soyons vigilants pour voir dans quelles conditions les permanences fonctionnent.

De plus, il va falloir faire des propositions précises de stages de qualification pour ne pas être débordés par des organismes de "tout poils".

L'Education Nationale par l'intermédiaire de GRETA semble décidée à se tailler la part du "lion". Nous devons travailler bien sûr avec eux, mais sans faire de concessions sur le fond. Je crains qu'elle soit décidée à avoir une "maîtrise totale" au niveau des décisions y compris dans le contenu de la formation...! Alors à nous de jouer...!

Pour essayer de cerner au mieux le travail réalisé au niveau de chaque UD, je vous demande de bien vouloir me faire connaître par courrier, une première liste "d'entreprises" ou de "secteurs" sur lesquels vous pensez pouvoir vous appuyer pour mettre en place des "actions 16/18 ans".

Le questionnaire joint qui pourra être reproduit est à ventiler au niveau de ces entreprises, peut-être plus largement.

Il doit remonter au niveau régional afin que nous ayons des propositions concrètes à faire au Comité Régional de la formation professionnelle.

Ce travail peut se faire en partie avant les vacances, mais il doit nécessairement être poursuivi après.

Je compte donc sur vous, sur votre esprit de responsabilité et comme à l'accoutumé suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Cher(e) Camarade, à l'assurance de mes meilleurs sentiments syndicalistes.

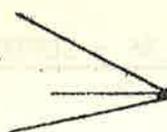
Henri ARCOUTEL
Responsable Enseignement-Formation
Professionnelle

P.S.

Pour les permanences d'accueil, il n'y a pas eu répartition de l'enveloppe financière.

Sur la photocopie des documents, je vous prie de bien vouloir excuser les ratures.

Toutes les propositions marquées "oui" sont retenues car classées dans un ordre prioritaire et représentant de 30 à 40 % du potentiel envisageable.



EN CONCLUSION....!

Je ne sais si notre Bulletin Régional "SPECIAL ENSEIGNEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE" atteindra son but ...!

Faire prendre conscience aux militantes et militants de la C.G.T. de la nécessité d'avoir une meilleure activité en ces domaines. Plus suivie, mieux coordonnée, élargie à nos bases syndicales, nos unions locales etc...

Monsieur RIGOUT, lors de sa venue à TOULOUSE. "La formation professionnelle est un investissement pour l'avenir".

Il n'y a pas d'autres solutions pour nous cégatistes que d'investir pour l'avenir. Alors réfléchissons...

Nous avons des bases de départ. Il faut les consolider.

La décentralisation va nous imposer d'avoir des propositions concrètes en ces domaines. Qui peut mieux qu'un travailleur ou une travailleuse en fonction de son vécu, de sa volonté d'améliorer les conditions de vie et de travail, de la nécessité pour elle ou lui de s'adapter à de nouvelles techniques, voire de se recycler, faire des propositions concrètes de ce que doit être l'école et la formation professionnelle.

C'est vrai, c'est une chose un peu nouvelle. Elle se situe très concrètement dans la démarche actuelle de la C.G.T. "être plus que jamais "force de proposition" pour réussir le changement.

C'est pourquoi nous ne pouvons laisser à personne le soin de faire avancer nos conceptions. nos idées de classe.

Sans vouloir se fixer des objectifs trop ambitieux, ayant quelquefois pour effet de décourager au lieu de motiver, il ne peut être question de stagner, voire de régresser.

Le départ est pris et je vous propose de réfléchir et de mettre en oeuvre ces quelques propositions :

- ° mise en place dans chaque union départementale d'une commission "Enseignement-Université Formation Professionnelle" structurée.
- ° mise en place et réunion au plan régional d'une commission "Enseignement-Université" et d'une commission "Formation Professionnelle".
- ° dégager un camarade par union départementale pour suivre un stage de Formation Spécialisée à Courcelles "Enseignement Université" et "Emploi Formation Professionnelle".
- ° réaliser au plan régional 2 sessions d'une semaine de formation syndicale spécialisée.

Cela devrait nous permettre d'avoir progressivement des militants mieux formés sur ces questions.

Parallèlement les commissions assureront :

- une meilleure connaissance du terrain, donc une présence de la CGT
- une coordination du travail militant par échange des expériences et difficultés.
- une activité évolutive et progressive, permettant d'alterner et de supprimer ces périodes d'intensité militante pour faire face à l'actualité de la situation.

.../...

Dans cet esprit et afin d'avoir un premier échange sur ces quelques propositions, qui ne sont pas exhaustives, il serait bon de réunir les deux commissions régionales sur deux demi-journées consécutives vers la fin septembre.

Bon courage à vous tous,

Pour le Secrétariat Régional,